Secours Populaire Français, comité de Draguignan et de la Dracénie

7 rue des Minimes 83300 Draguignan 04 94 50 71 94 spfdraguignan83@orange.fr

SPop' infos Décembre 2024 N°24



« Tout ce qui est humain est nôtre »

Merci aux « chevaliers » de la Table Ronde



Deux membres de l'association « les Enfants d'abord » reçoivent un chèque de 2500 € de la part des membres de la Table Ronde. Même dotation pour l'association Jam's et pour le Secours Populaire Draguignan Dracénie.

« Les Enfants d'abord » œuvre depuis 25 ans au service des jeunes malades de l'hôpital de Draguignan. Les actions pour le bonheur des enfants sont variées : cadeaux aux enfants pour leur anniversaire, achat de matériel, journée au ski, voyage à Disneyland, sortie sur le circuit automobile du Luc, …

L'association « Jam's » (J'aime mes seins) aide et accompagne les personnes touchées par le cancer du sein et les cancers gynécologiques. Elle est basée à Puget-sur-Argens et son objectif est d'accompagner les personnes malades.

La somme redistribuée aux 3 associations a été récoltée lors d'un concours de boules organisé avec la mairie de Draguignan pour la fête du Dragon. Le SPF avait à cette occasion prêté son fourgon frigorifique. De nombreux sponsors sont partenaires de la Table Ronde.

L'association la Table Ronde est un lieu de rencontre, d'échange d'idées et d'actions où leurs membres favorisent d'abord l'amitié pour s'impliquer dans des actions culturelles, humanitaires ou sportives. Elle réunit des jeunes hommes de moins de 40 ans de professions variées (kinésithérapeute, notaire, médecin, …) et d'horizons divers autour des valeurs de tolérance, amitié et solidarité. Le président entouré d'un secrétaire et d'un trésorier est élu pour un an. Les membres sont introduits par relation et font une année probatoire avant d'être choisis. Afin d'éviter les conflits d'intérêts, deux mêmes professions ne peuvent être représentées. Les membres se réunissent tous les 15 jours au Moulin de la Gardiole à Trans-en-Provence autour d'un repas pour parler de leurs projets. Cette association a son pendant féminin, l'Inner Wheel, qui a pour objectif de venir en aide aux femmes et aux enfants en difficulté.





SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS



EXPO PHOTOS

Les belles photos de notre photographe animalier préféré sont à découvrir à la chapelle de l'Observance (salles du cloître) avec son livre « Faune urbaine ». Nicolas avait exposé au bénéfice du SPF à Draguignan en 2021.

Dans cette exposition, Nicolas de Vaulx s'est fixé comme projet de photographier la faune sauvage dans un milieu urbain ou dans un environnement lié à l'homme. Il prend le temps de regarder, de contempler, d'observer. Il nous fait découvrir des scènes urbaines incongrues, tendres ou simplement esthétiques. Derrière ses belles lumières, ses cadrages subtils, on imagine toute la patience déployée par le photographe pour surprendre cette vie animale, et nous faire partager cette poésie urbaine.

La traditionnelle solidarité des établissements scolaires





Comme les années précédentes, les jeunes, leurs enseignants et leurs parents se mobilisent pour aider notre comité en organisant différentes actions :

L'école maternelle Jean Zay : une collecte de jouets pour le Père Noël Vert.

L'école élémentaire Daudet : des boîtes solidaires.

Le collège Rostand, l'école élémentaire de Figanières, l'école Marie Curie : collecte alimentaire et produits d'hygiène.

Le lycée professionnel Léon Blum : collecte de vêtements.

A chaque fois, nous nous rendons dans les classes pour expliquer nos actions et présenter les valeurs du Secours Populaire Français.

Un grand merci aux élèves, aux professeurs et aux parents pour cette belle opération de solidarité !







Les élèves du collège Rostand ont organisé une collecte sur tout l'établissement. Puis l'ont chargée dans notre fourgon. Et l'ont rangée dans notre local alimentaire. Ils ont aussi visité la boutique. Et après un petit goûter, ils ont posé pour une photo avec les bénévoles

présents ce jour-là. Un grand merci à cette classe de 3ème sérieuse et motivée, et à leur professeur madame Chauveau qui depuis plusieurs années organise des collectes dans son collège (570 kg cette année !) La solidarité c'est l'affaire de tous !



La recette de Ghislaine, responsable de l'atelier cuisine



Le quatre-quart pour 6/8 personnes.

(pâte levée à la levure chimique)

<u>Les ingrédients :</u> 3 œufs, 180 gr de beurre, 180 gr de sucre fin, 180 gr de farine, ½ sachet de levure chimique, un zeste de citron.

Parfum : vanille, chocolat, citron, …

<u>Les étapes :</u>

Chemiser le moule : beurrer et fariner.

Mettre dans une calotte le beurre ramolli.

Ajouter le sucre fin et bien mélanger.

Ajouter les œufs l'un après l'autre en vérifiant la fraîcheur.

Bien travailler entre chaque œuf.

Incorporer petit à petit la farine tamisée et la levure chimique.

Ajouter le zeste de citron.

Mettre en dernier la garniture et/ou le parfum sans retravailler la pâte.

Verser dans le moule. Cuisson : Th 180°C, 40 à 50 minutes.

Démouler si besoin tiède.

Conditionnement : papier aluminium ou sachet adapté.

A trancher pour présenter.

Dans l'actu

Chaque mois, Catherine nous gratifie de son oeil acéré et documenté sur l'actualité sociale.

La trêve hivernale : forces et fragilités de ce rempart social contre les expulsions

Bien des personnes que nous accueillons au Secours Populaire voient arriver avec un certain soulagement le 1er novembre et remonter leur anxiété à la fin du mois de mars. Pourquoi ? Parce que si elles rencontrent des difficultés à payer leur loyer et leurs factures d'énergie tout au long de l'année, elles savent que pendant ces 5 mois, elles ne pourront être expulsées, ni privées de courant ou de gaz. Car elles sont protégées pendant « la trêve hivernale ». Qu'est-ce donc que ce dispositif ?

La trêve hivernale a été créée par la loi du **3 décembre 1956, à la suite de l'appel de l'abbé Pierre** lors de l'hiver 1954[1] dont le froid avait été particulièrement meurtrier pour les sans-logis. Initialement instaurée dans un contexte de crise aiguë du logement et de la précarité, cette mesure marque un tournant dans **la reconnaissance des droits fondamentaux au logement en France**.

Les principes de la trêve hivernale :

Elle interdit du **1er novembre de l'année en cours jusqu'au 31 mars** de l'année suivante, c'est-à-dire pendant **la période la plus froide de l'année**, **toute expulsion du locataire.**

Le non-respect de la trêve hivernale par le bailleur (le propriétaire des lieux) constitue **un délit**, même si les occupants ont fait l'objet d'une procédure d'expulsion. Le bailleur qui procède lui-même à l'expulsion d'un locataire encourt 3 ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende.

Les exceptions à l'application de la trêve hivernale :

Dans certains cas, l'expulsion peut être pratiquée à toute époque de l'année, même en période hivernale. Voici les principaux cas :

- **Relogement adapté** : si un relogement adapté au locataire et à sa famille est prévu, l'expulsion peut avoir lieu, même pendant la trêve hivernale.
- **Logements étudiants** : les résidents de logements étudiants, comme les résidences CROUS, peuvent être expulsés, si une décision du tribunal administratif le permet.
- **Mauvaise foi du locataire** : si le juge a explicitement indiqué que le locataire est de « mauvaise foi », l'expulsion peut être envisagée. Ce peut être le cas, par exemple, d'un locataire qui ne paie pas volontairement son loyer, malgré des capacités financières,
- **Intrusion illégale** : si un individu a occupé un logement sans droit ni titre, en ayant utilisé des moyens, tels que des menaces, des manœuvres ou la violence, l'expulsion est possible, à condition que le juge l'ait expressément mentionné dans sa décision.
- **Violences conjugales** : les situations de violence dans le couple, que ce soit à l'encontre d'un partenaire ou d'un enfant, justifient l'expulsion du conjoint violent du domicile familial pour protéger les victimes. Cette expulsion est ordonnée par le juge aux affaires familiales.

[1] « *Mes amis, au secours… Une femme vient de mourir gelée, cette nuit à 3 heures, sur le trottoir du boulevard Sébastopol* [à Paris], *serrant sur elle le papier par lequel, avant-hier, on l'avait expulsée…* ». tel était ce message de l'Abbé Pierre le 1er février 1954. En 2024, 70 ans plus tard il a été accusé de violences sexuelles à l'encontre de 17 femmes.

- **Procédures de divorce** : dans le cadre d'une procédure de divorce, le juge aux affaires familiales peut ordonner l'expulsion de l'un des époux du domicile conjugal, y compris pendant la trêve.
- **Locaux dangereux** : si un arrêté de mise en sécurité est pris pour des locaux en péril, une évacuation peut être effectuée à tout moment de l'année pour des raisons de sécurité. Dans ce cas, des solutions de relogement ou d'hébergement doivent être proposées.

Par ailleurs, pendant la trêve hivernale, en application de la loi *ALUR* (pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) de 2014, **les coupures d'énergie sont également suspendues**. Il est ainsi impossible de couper l'eau, le gaz ou l'électricité pour la résidence principale d'une personne qui ne paie pas ses factures du 1er novembre au 31 mars.

La trêve hivernale **protège donc temporairement les locataires** qui, de bonne foi, ne peuvent faire face à leur obligation de payer leur loyer. Toutefois chaque année, cette mesure suscite **un débat récurrent** : faut-il prioriser la protection des plus démunis et leur accès à un logement décent ? Ou soutenir davantage les propriétaires face à des loyers impayés, qui peuvent les mettre eux-mêmes en difficulté ?

Dans ce débat, il faut retenir que **les propriétaires conservent leurs droits pendant la trêve hivernale** : si les locataires ne sont pas « mis à la rue » durant la trêve, les procédures judiciaires engagées contre eux se poursuivent, au cours de ces cinq mois. Car l'expulsion avec l'intervention de la force publique n'est que la dernière étape d'une procédure judiciaire qui s'étale généralement sur plusieurs mois.

D'un autre côté, on observe **une augmentation significative des expulsions** (hors trêve hivernale bien sûr) : **21 500 foyers ont été expulsés en 2023** contre 11 000 environ dans les années 2009/2011, **soit plus du double en une dizaine d'années**. *(Source : Fondation Abbé Pierre et Le Monde).*

La précarité face au logement touche donc une proportion croissante de foyers en France. Si la trêve hivernale demeure un des **piliers de la solidarité nationale**, elle invite à réfléchir à des **solutions structurelles**, pour **garantir à chacun un accès durable et sécurisé au logement**.



Sources de l'article :
https://www.anil.org/parole-expert-logement-c-est-quoi-treve-hivernale/
https://www.adil49.org/adil-49/publications-juridiques-de-ladil-49/la-treve-hivernale/
https://www.ecologie.gouv.fr/actualites/sequence-hivernale-20242025-agir-contre-mal-logement

. . . infos en vrac . . .

Le repas des anciens aura lieu le vendredi 20 décembre dans nos locaux. Un repas de fête pour une vingtaine de nos bénéficiaires, préparé par un cuisinier restaurateur sur Lorgues (la table du moulin, Jacques Rolancy).



Nous serons présents sur le marché de Noël à Draguignan le samedi 14 décembre.

Le traditionnel Père Noël Vert sera présent pour les enfants devant l'office du tourisme le samedi 21 décembre l'après-midi. Avec l'habituel tour de moto ou side-car avec nos amis motards du Bélier.

L' atelier collectif « Bien vivre avec un budget débrouille » animé par les conseillères en économie sociale et familiale du département du Var aura lieu dans nos locaux le vendredi 13 décembre.



Une idée de cadeau originale, un geste solidaire à l'approche de Noël : samedi 7 décembre, vente des œuvres de l'artiste Jos Johanns au cellier des trois collines à Flayosc. Au bénéfice de l'association Manioc (Mme Ramondetti 06 78 88 89 32) pour financer le fonctionnement d'une bibliothèque au lycée Mathieu Bouké de Parakou au Bénin.
De 9H à 19H. Prix de 10 à 50 €.

Une séance dans un salon de coiffure de Draguignan offerte à 15 de nos bénéficiaires. Ce projet est financé par le comité départemental du SPF.

Une climatisation réversible bientôt installée dans la boutique. Pour le plus grand plaisir des bénévoles et du public accueilli.

La fermeture de fin d'année du SPF se fera le vendredi 20/12 au soir. Réouverture le lundi 6 janvier 2025 au matin.



Spop'infos vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

A l'an que vèn !